

**Bourses IFI de fin de thèse en islamologie**

**APPEL À CANDIDATURES**

Pour cet appel, l’Institut Français d’Islamologie propose des bourses de fin de thèse d’un an à des doctorants et doctorantes inscrivant leurs travaux dans le domaine de l’islamologie.

|  |
| --- |
| **Calendrier**   * Date de lancement : 6 février 2023 * Date limite de dépôt des dossiers : **21 avril 2023** * Évaluation et sélection : entre le 24 avril et le 8 juin 2023 * Publication des résultats : dans la semaine du 12 juin 2023. |

**Contexte et programmation scientifique**

Créé le 2 février 2022, l’Institut français d’islamologie (IFI) réunit 8 partenaires institutionnels[[1]](#footnote-1). L’IFI a pour mission de développer une islamologie française de haut niveau et de promouvoir à l’échelle nationale l’étude scientifique des systèmes de croyances, de savoirs et de pratiques propres aux différentes branches qui composent la religion musulmane. L’islamologie est ainsi définie à la fois par son objet – l’étude de la religion musulmane dans le passé et le présent – et par sa démarche scientifique. L’étude des textes et des discours, des pratiques et des institutions de l’islam en forme le cœur, étude pour laquelle la contribution des disciplines philologiques, linguistiques, littéraires, philosophiques, historiques, des sciences juridiques et des sciences sociales ne saurait être négligée.

Afin d’encourager la jeune recherche, l’IFI lance des bourses de fin de thèse en islamologie, destinées à financer un projet de recherche préexistant, aboutissant à une thèse rédigée en français. Ces bourses sont d’un montant de 21 600 euros, sommes versée en douze mensualités de 1 800 €. Elles sont réservées à des chercheuses et chercheurs déjà engagés depuis au moins deux ans dans des études doctorales dans le domaine de l’islamologie.

**Critères d’éligibilité**

Les bourses accordées par l’Institut Français d’Islamologie sont réservées à des candidats et candidates inscrits en thèse dans des établissements de l’ESR français depuis au moins deux ans au 1er septembre 2022. Leur recherche doit s’inscrire dans le domaine de l’islamologie. Elle aura pour objet la religion musulmane dans le passé ou le présent, à travers ses textes, ses discours, ses institutions et ses pratiques qui pourront être appréhendés à partir de disciplines variées. Le candidat doit pouvoir fournir un avis d’un comité de suivi de thèse quant à l’avancement de la thèse sur les années écoulées.

**Dossier de candidature**

Les candidats doivent faire parvenir leur dossier de candidature, sous forme d’un unique fichier PDF, au nom du ou de la candidate, à l’adresse mail [administration@institut-islamologie.fr](mailto:administration@institut-islamologie.fr), avant le 21 avril 2023 minuit au plus tard. Celui-ci, rédigé en langue française, doit comporter :

* un CV ;
* un résumé de 2 000 signes au maximum, espaces compris (une page) de leur projet de thèse ;
* un exposé de ce projet en 10 000 signes espaces compris au maximum (5 pages, à l’exclusion de la bibliographie sélective), comprenant les sections suivantes :
  + la problématique développée et l’état de la recherche sur le sujet ;
  + les objectifs et hypothèses de recherche ;
  + la méthodologie (sources, données, corpus et méthodes appliquées à leur traitement) ;
  + un bilan sur l’avancée de la thèse et une présentation du plan de thèse, et un calendrier prévisionnel précis de la rédaction ;
* l’avis du comité de suivi le plus récent ;
* un avis signé du directeur ou de la directrice de thèse sur la qualité et l’état d’avancement de la thèse et l’achèvement de la thèse en 12 mois indiquant la date de soutenance prévisionnelle (2 pages maximum) ;
* l’attestation d’inscription du sujet de thèse délivrée par les gestionnaires de l’application Step dans l’établissement de soutenance, comportant la date de cette inscription, ou une attestation d’inscription administrative en thèse délivrée par les services de la recherche et comportant là aussi la date de cette inscription ;
* une copie de la pièce d’identité.

**L’ensemble des pièces demandées doit être soumis dans le même dossier sous format PDF, au nom du ou de la candidate.**

* Les dossiers reçus après la date limite du 21 avril 2023 ne seront pas examinés.
* Les dossiers incomplets ne seront pas examinés.
* Les limites de signes sont impératives ; les dossiers ne les respectant pas ne seront pas examinés.
* Les annexes ne sont pas autorisées.

La direction de l’IFI apprécie la conformité des candidatures aux conditions exigées.

Les dossiers des candidats et candidates seront évalués par le conseil scientifique de l’IFI, sur la base des critères suivants :

* Qualité du parcours du candidat
* Qualité scientifique de la proposition, clarté des hypothèses de recherche
* Originalité de la proposition par rapport à l’état de l’art
* Faisabilité du calendrier d’achèvement proposé.

La sélection des candidatures ne sera faite que sur dossier par le conseil scientifique de l’IFI.

Les candidats ne seront pas auditionnés.

Demande d’informations : [augustin.jomier@institut-islamologie.fr](mailto:augustin.jomier@institut-islamologie.fr)

1. Aix-Marseille université ; l’École normale supérieure de Lyon ; l’École pratique des hautes études ; l’École des hautes études en sciences sociales ; l’Institut national des langues et civilisations orientales ; l’université Lumière-Lyon 2 ; l’université Jean Moulin-Lyon 3 ; l’université de Strasbourg. [↑](#footnote-ref-1)